

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 09/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_046B-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances Locales : Décisions budgétaires
Décision modificative n°1

DÉLIBÉRATION 2022-046

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

Berger
Levroult

ID : 031-213103419-20220930-D2022_046B-DE

Exposé :

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'ajustements de crédits au sein de la section d'investissement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 sur l'exercice budgétaire 2022.

Décision :

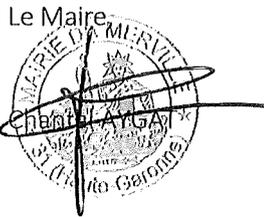
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,

Le Maire

Christophe ARGAY

Le secrétaire de séance

Laurent LESJEUR

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_046B-DE

31341 Code INSEE	CNE de MERVILLE BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2022
---------------------	------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	301 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	301 000,00 €
D-2111-020 : Terrains nus	0,00 €	301 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	301 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	301 000,00 €	0,00 €	301 000,00 €
Total Général		301 000,00 €		301 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_046B-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID : 031-213103419-20220930-D2022_047-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,

Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,

Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,

Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,

Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,

Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances Locales : Décisions budgétaires
Créances irrécouvrables, admission en non-valeur

DÉLIBÉRATION 2022-047

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

Berger
Levialt

ID : 031-213103419-20220930-D2022_047-DE

Exposé :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande de Madame la trésorière de Grenade, il convient de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 953.74 €. Cette dernière n'a pu procéder à son recouvrement et a épuisé toutes les voies réglementaires.

Ces impayés concernent plusieurs administrés qui n'ont pu s'acquitter des frais liés à la restauration scolaire ou aux services périscolaires.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu l'admission en non-valeur présentée par Madame la Trésorière de Grenade en date du 19 septembre 2022,

Considérant que cette dernière n'a pu procéder à son recouvrement et a épuisé toutes les voies réglementaires,

Le conseil municipal, à la majorité (22 voix pour, 5 voix contre de Messieurs DI BENEDETTO, BÉGUÉ, TRESSEL et LESUEUR et Madame GABEZ),

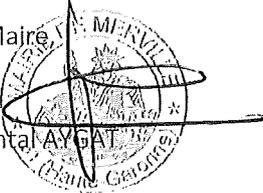
DECIDE d'admettre la somme de 953.74 € en non-valeur,

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,

Le Maire
Chantal AYGAT



Le secrétaire de séance
Laurent LESUEUR

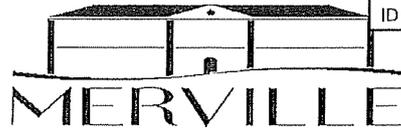


Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID : 031-213103419-20220930-D2022_048-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,

Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,

Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,

Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,

Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,

Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances Locales : Décisions budgétaires
Instauration d'un tarif de location pour la salle Joseph Bon

DÉLIBÉRATION 2022-048

Exposé :

Par délibération n°2020-010, le conseil municipal décidait d'instaurer un tarif pour la location des salles Joseph Bon et Naudin pour les organismes de formation qui formulaient des demandes en la matière.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est régulièrement sollicitée par des syndicats de copropriété ou des associations syndicales libres pour l'occupation de la salle Joseph Bon afin d'organiser leurs différentes réunions. Jusqu'à présent, cette occupation temporaire de ce bâtiment public s'effectuait de manière gracieuse.

Par principe, la salle Joseph Bon est principalement utilisée par les associations et ne pas fait pas l'objet de locations systématiques. Néanmoins, des créneaux horaires sont parfois disponibles. Par ailleurs, la conjoncture actuelle ne se prête plus à ce type de prêt gratuit en raison de l'augmentation exponentielle des coûts énergétiques et des fluides ainsi que de l'impossibilité de l'occuper.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité que les occupations temporaires de certaines salles communales donnent lieu au versement d'une redevance quand la demande est répétée,

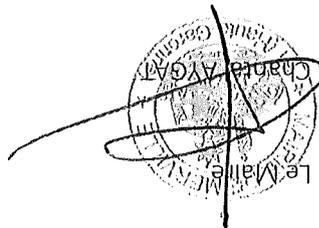
Le conseil municipal, à l'unanimité,

INSTAURE un tarif de location de la salle Joseph Bon utilisée par les syndicats de copropriétaires ou les associations syndicales libres,

FIXE le tarif en conséquence à 50 € par location,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 09/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_049-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances Locales : Décisions budgétaires
Adoption et signature d'un protocole transactionnel avec la société BICHARD EQUIPEMENT

DÉLIBÉRATION 2022-049

Exposé :

L'article 142 de la loi ASAP promulguée le 07 décembre 2020 prévoit un redressement du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence à 100 000 € HT pour les marchés de travaux afin de faciliter la relance des travaux publics, impactés par la crise sanitaire et économique. Cet article s'applique jusqu'au 31 décembre 2022.

En vertu de cette disposition, la commune de Merville a signé un devis en avril 2021 avec la société BICHARD EQUIPEMENT pour l'achat et la pose d'éléments de cuisine pour la restauration scolaire du nouveau groupe scolaire Les Tournesols à hauteur de 98 870 euros HT. Les services de la municipalité ont pris attache auprès de Madame la Trésorière de Grenade afin de savoir si cette prestation pouvait être rattachée à un marché de travaux ou à un marché de fournitures. Les deux étaient possibles.

Depuis, la conjoncture économique a été bouleversée par les suites de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 et par la guerre en Ukraine. Le contexte se traduit par une envolée conséquente des prix des matières premières et plus particulièrement l'inox. La société BICHARD EQUIPEMENTS est impactée de plein fouet. En conséquence, cette dernière est incapable de remplir ses obligations au prix initial du devis.

La signature d'un devis constitue un contrat administratif entre deux parties. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un marché public en tant que tel donc il est impossible de le modifier ou d'appliquer une clause de révision. Dans le cas présent, la poursuite du contrat revêt un caractère de force majeure car le nouveau groupe scolaire est dans l'incapacité de fonctionner sans restauration scolaire. De plus, le titulaire a commencé l'exécution de ses prestations.

La seule solution consiste à mettre en œuvre la théorie de l'imprévision admise par la jurisprudence. Elle prévoit, en cas de survenance d'un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, que le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité qui a pour objet de compenser une partie des charges supplémentaires qualifiées d'extracontractuelles.

Pour être en mesure d'appliquer la théorie de l'imprévision, plusieurs conditions doivent être remplies :

- Le contrat doit avoir été conclu avant la survenance des évènements extérieurs. Dans le cas présent, le devis a été signé en avril 2021 avant que le contexte économique n'évolue défavorablement,
- L'économie du contrat se trouve absolument bouleversée. En l'espèce, c'est le cas puisque l'exécution du contrat se traduit par une augmentation des prestations de 12 542 € soit + 12.69%,
- L'entreprise BICHARD EQUIPEMENT a fourni tous les justificatifs comptables nécessaires à savoir qu'à taux de marge constants, elle subit une augmentation des prix de ses fournisseurs comprise entre 10% et 30%.

Lorsque l'état d'imprévision est caractérisé, le montant de l'indemnité doit être déterminé au cas par cas. La perte effective subie par l'entreprise ne peut être supportée par l'administration seule. La jurisprudence laisse généralement à la charge du titulaire 10% du déficit résultant des charges extracontractuelles. L'entreprise BICHARD EQUIPEMENT peut prétendre à une indemnité de 12 542 € amputée de 10% qu'elle prendra à sa charge soit 1 254 €.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_049-DE

Décision :

Vu l'article 142 de la loi ASAP,

Vu la circulaire ministérielle n°6338/SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que la société BICHARD EQUIPEMENT remplit toutes les conditions pour prétendre à la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision,

Considérant que cet accord doit se matérialiser par la signature d'une convention ou d'un protocole d'accord transactionnel,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un protocole transactionnel avec la société BICHARS EQUIPEMENT annexé à la présente délibération,

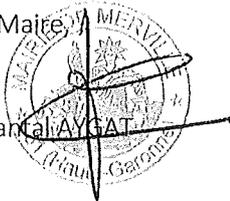
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,

Le Maire,

Chantal AYGAT



Le secrétaire de séance

Laurent LESUEUR



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_049-DE

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE :

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 1^{er} Novembre 1918
31330 MERVILLE

Représentée par son maire en exercice, Madame Chantal Aygat et habilitée par la délibération n°2022-049

D'une part

ET :

BICHARD EQUIPEMENT
15 impasse de la Gravette
31150 GRATENTOUR

Représentée par son Président, M. Hubé

D'autre part

Ci-après désignées ensemble « LES PARTIES »

PREAMBULE :

La mairie de Merville a conclu en date du 06 Avril 2021 un marché portant sur la fourniture et l'installation d'une cuisine pour l'école des Tournesols, sous le devis N°21/18146 de l'entreprise Bichard Equipement pour une installation des équipements sous 13 mois.

Depuis l'année 2021, le coût des matières premières connaît une augmentation sans précédent liée aux contextes économiques et géopolitiques. Ces augmentations du prix des matières premières (en l'espèce l'inox) ou des composants indispensables à l'exécution des prestations entraîne un impact financier conséquent sur le marché.

La société Bichard Equipement a sollicité la mairie de Merville par courrier en date du 04 mai 2022, pour une demande indemnitaires sur le fondement de la théorie de l'imprévision, tout en démontrant que cette augmentation de prix était imprévisible dans son ampleur.

Le montant du marché initial est de 98 870 € HT est impacté par une hausse de 12 542 € HT, pris en charge à 10% par Bichard Equipement.

Dans le cas présent, la poursuite du contrat revêt un caractère de force majeure car le nouveau groupe scolaire est dans l'incapacité de fonctionner sans restauration scolaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_049-DE

Après négociations, prise en compte des révisions de prix, les parties se sont mises d'accord sur l'indemnité accordée d'un montant de 11 287.80 € soit un marché réactualisé de 110 157.80 € HT.

En application des articles 2044 et suivants du code civil et des articles L.423-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, les parties ont décidé, d'un commun accord de recourir à une transaction écrite pour prévenir une contestation à naître « le protocole transactionnel ».

Les parties ont constaté :

- La conjoncture actuelle était imprévisible lors de la signature du contrat en avril 2021 en raison de son ampleur, de son caractère inédit et durable,
- L'économie du contrat se trouve absolument bouleversée. En l'espèce, c'est le cas puisque l'exécution du contrat se traduit par une augmentation des prestations de 12 542 € soit + 12.69%,
- L'entreprise BICHARD EQUIPEMENT a fourni tous les justificatifs comptables nécessaires à savoir qu'à taux de marge constants, elle subit une augmentation des prix de ses fournisseurs comprise entre 10% et 30%.

Les parties entendent conclure le présent protocole transactionnel dans le but de permettre à l'entreprise BICHARD EQUIPEMENT de poursuivre l'exécution des prestations malgré les pertes subies et de fixer sur le fondement de la théorie de l'imprévision, l'indemnité qui sera versée par le pouvoir adjudicateur et les modalités de versement.

LES PARTIES S'ÉTANT AINSI RAPPROCHÉES, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 :

La mairie de Merville accepte de régler à la société Bichard Equipements la somme forfaitaire de 110 157.80 € HT soit 132 189.36 € TTC portant sur l'ensemble des prestations du marché. Cette somme correspond aux prix des prestations réalisées ainsi que l'indemnité couvrant les charges extracontractuelles.

Article 2 :

En contrepartie, la société Bichard Equipement abandonne irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation de quelque nature que ce soit, qu'elle ait été à ce jour formulée ou non, au titre de l'exécution du contrat.

Article 3 :

Les parties admettent que la présente transaction n'emporte aucune reconnaissance de responsabilité de part et d'autre.

Article 4 :

Les parties se réservent la possibilité, en cas d'inexécution par l'autre partie de ses obligations contenues dans le présent protocole, d'engager à son encontre, une action en responsabilité contractuelle sur le fondement du présent protocole devant la juridiction compétente (Tribunal Administratif).

Article 5 :

Compte tenu des concessions réciproques que les parties se sont consenties au titre de la présente transaction, les clauses de celle-ci présentent un caractère indivisible et incessible.



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_049-DE

Article 6 :

La présente transaction n'entrera en vigueur qu'après visa du contrôle de légalité.

La mairie de Merville s'engage à accomplir sans délai les formalités de :

- Transmission de la délibération accompagnée du projet de transaction, au contrôle de légalité,
- Signature de la transaction,
- Transmission au contrôle de légalité de la transaction,
- Notification de la transaction la société.

A le

A le

Pour la société Bichard Equipement

Pour La mairie de Merville

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_049-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,

Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,

Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,

Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,

Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,

Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Fonction Publique : Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T
Modification et approbation du tableau des emplois et des effectifs

DÉLIBÉRATION 2022-050

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE

Exposé :

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Par délibération n°2022-045, la commune de Merville a approuvé l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs à compter de la rentrée de septembre 2022.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 à 313-4,

Considérant l'importance pour la commune de détenir un document exhaustif, fiable et contenant les bonnes informations,

Considérant la démission constatée de certains agents contractuels depuis la rentrée scolaire,

Considérant les besoins exprimés aux services affaires scolaires et enfance jeunesse en fonction du nombre d'enfants accueillis,

Considérant la nécessité de réaliser des ajustements dans les effectifs et dans les temps de travail des agents contractuels afin de répondre aux besoins exprimés par la collectivité,

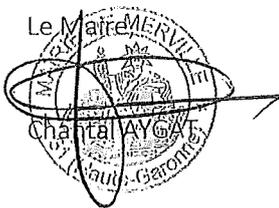
Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications et la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs,

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2022,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,



Le secrétaire de séance
Laurent LESUEUR

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE MERVILLE 30/09/2022

EMPLOIS OUVERTS				EFFECTIFS POURVUS					
Date de libération	Libellé de l'emploi/fonction	Quotité de travail	Filière	Catégorie	Grades possibles	Grade agent	Statut	Position	Temps partiel
SERVICES ADMINISTRATIFS									
25/09/2020	Directeur Général des Services	TC 35 H	Administrative	A	Attaché principal	Attaché	Titulaire	Activité	
25/09/2020	Responsable du service administration générale	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif ppal 2ème classe Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	
25/09/2020	Gestionnaire comptabilité	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2ème classe Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif	Titulaire	Activité	
26/02/2021	Responsable de service associatif	TC 35 H	Animation	C	Adjoint d'animation Adjoint d'animation ppal de 2ème classe Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	Adjoint d'animation principale de 1ère classe	Titulaire	Activité	
25/09/2020	Agent administratif en charge de l'accueil et de l'état-civil	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	80%
25/09/2020	Agent administratif en charge de l'urbanisme	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif	Contractuelle	Activité	
25/09/2020	Agent administratif en charge de l'urbanisme	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2ème classe Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	
25/09/2020	Agent administratif en charge de l'accueil et de l'état-civil	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2ème classe Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif	Titulaire	Activité	
23/06/2022	Agent en charge de la communication et de l'informatique	TC 35 H	Administrative	B	Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	
28/02/2020	Gestionnaire RH	TC 35 H	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2ème classe Adjoint administratif ppal 1ère classe	Adjoint administratif	Titulaire	Activité	
1. AGENT DE CATEGORIE A + 1. AGENT DE CATEGORIE B + 8 AGENTS DE CATEGORIE C									
SERVICE POLICE MUNICIPALE/SECURITE									
28/06/2013	Responsable du service de police municipale	TC 35 H	Police	C	Gardien brigadier Brigadier chef principal	Brigadier chef principal	Titulaire	Activité	
17/05/2021	Policier municipal 4	TC 35 H	Police	C	Gardien brigadier Brigadier chef principal	Gardien brigadier	Titulaire	Activité	
06/07/2018	Policier municipal 3	TC 35 H	Police	C	Gardien brigadier Brigadier chef principal	Gardien brigadier	Titulaire	Activité	
04/04/2017	Policier municipal 2	TC 35 H	Police	C	Gardien brigadier Brigadier chef principal	Gardien brigadier	Titulaire	Activité	80%
29/03/2021	Agent administratif	TC 35 H	Police	C	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal de 1ère classe Adjoint administratif ppal de 2ème classe	Adjoint administratif	Titulaire	Activité	
5 AGENTS DE CATEGORIE C									

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE

SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES									
Date	Responsable du service affaires scolaires	TNC	Technique	C	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité	24 AGENTS DE CATEGORIE C	
23/06/2022	Responsable du service affaires scolaires	TNC31H50	Technique	C	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	Activité		
23/06/2022	Gestionnaire restauration scolaire	TC35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	ATSEM + animatrice	TC 35 H	Animation	C	Adjoint d'animation Adjoint d'animation ppal de 2ème classe Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité	90%	
25/09/2020	ATSEM	TNC 31 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	ATSEM	TNC 32 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	ATSEM	TNC 32 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	Titulaire	Activité		
23/06/2022	ATSEM	TNC 31H50	Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
31/08/2021	ATSEM	TNC 25 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	Contractuelle	Activité		
23/06/2022	ATSEM	TNC 31 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	ATSEM	TNC 33 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
31/08/2021	ATSEM	TNC 25 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	Contractuelle	Activité		
23/06/2022	ATSEM	TC 35 H	Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	CLM		
25/09/2020	Agent d'entretien + restauration	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent d'entretien + restauration	TNC 28H50	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	CLM		
25/09/2020	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/01/2018	Agent d'entretien + restauration	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/01/2018	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2022	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Stagiaire	Activité		
25/08/2022	Agent d'entretien + restauration	TNC 32 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Stagiaire	Activité		
25/08/2022	Agent d'entretien + restauration	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Stagiaire	Activité		

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE									
Date	Fonction	Grade	Animation	Classe	Poste vacant	Activité	Années	Statut	Poste vacant
25/09/2020	Directeur du service enfance jeunesse	TC 35 H	Animation	Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 2ème classe	Activité		Titulaire	
23/06/2022	Directrice de cycle	TC 35 H	Animation	Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 2ème classe	Activité		Titulaire	
25/09/2020	Directrice de cycle	TC 35 H	Animation	Animateur principal de 1ère classe	Animateur principal de 1ère classe	Activité	90%	Titulaire	
26/02/2021	Directeur de cycle	TC 35 H	Animation	Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 2ème classe	Activité		Titulaire	
23/06/2022	Directeur de cycle	TC 35 H	Animation	Animateur principal de 1ère classe	Animateur principal de 1ère classe	Activité		Titulaire	
23/06/2022	Directeur adjoint cycle	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Activité		Titulaire	
25/09/2020	Directeur adjoint cycle	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Contractuel	
25/08/2022	Directeur adjoint cycle	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Stagiaire	
25/08/2022	Directrice adjointe cycle	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Contractuelle	
26/02/2021	Directeur maison des jeunes	TC 35 H	Animation	Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 2ème classe	Activité		Titulaire	
25/09/2020	Animateur	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Titulaire	
25/09/2020	Animateur	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Titulaire	
25/09/2020	Animatrice	TNC 32 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité	80%	Titulaire	
25/08/2022	Animatrice	TNC 34 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Stagiaire	
25/08/2022	Animatrice	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Stagiaire	
25/08/2022	Animatrice	TC 35 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité		Stagiaire	
25/08/2022	Animatrice	TNC 20 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité	19.32 H annualisées	Stagiaire	
25/08/2022	Animatrice	TNC 34 H	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Activité	33.14 H annualisées	Stagiaire	
25/06/2022	Gestionnaire réservations CLAE	TC 35 H	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Activité		Titulaire	

6 AGENTS DE CATEGORIE B + 13 AGENTS DE CATEGORIE C

5 AGENTS DE CATEGORIE B + 13 AGENTS DE CATEGORIE C

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE

SERVICES TECHNIQUES									
Date	Responsable des services techniques	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité		
13/01/2020	Responsable des services techniques	TC 35 H	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe	Technicien principal de 2ème classe	Activité		
31/09/2021	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Contractuel	Activité		
25/09/2020	Chef d'atelier	TC 35 H	Technique	C	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	CLM		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	CLM		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/09/2020	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/08/2022	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Stagiaire	Activité		
25/08/2022	Agent technique polyvalent	TC 35 H	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2ème classe Adjoint technique ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
1. AGENT DE CATEGORIE B + 10 AGENTS DE CATEGORIE C									
SERVICE CULTURE									
02/07/2021	Chef de projets culturels	35 H	Culturelle Animation Administrative	B	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe Animateur à animateur principal de 1ère classe Assistant de conservation du patrimoine à assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	POSTE VACANT			
23/05/2022	Gestionnaire bibliothèque	TC 35 H	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
25/08/2022	Agent d'accueil bibliothèque	TC 35 H	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	Titulaire	Activité		
1. AGENT DE CATEGORIE B + 2 AGENTS DE CATEGORIE C									
TOTAL GENERAL : 1. AGENT DE CATEGORIE A + 9 AGENTS DE CATEGORIE B + 62 AGENTS DE CATEGORIE C									
1. AGENT DE CATEGORIE A + 7 AGENTS DE CATEGORIE B + 62 AGENTS DE CATEGORIE C									

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_050-DE

Date de délibération		Libellé de l'emploi/fonction		Quotité de travail		Filière		Catégorie		Grade		Motif de recrutement	
25/08/2022		Animateur MDI		TNC 35 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 3		TNC 17,05 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animateur cycle 1		TNC 25,32 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 3		TNC 19,35 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 1		TNC 31,40 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 2		TNC 34,86 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 4		TNC 33,70 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animateur cycle 1		TNC 32,70 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 4		TNC 10,79 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 2		TNC 28,27 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 4		TNC 33,31 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 4		TNC 22,75 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animateur cycle 4 + MDI		TNC 35 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 3		TNC 34,80 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 2		TNC 17,35 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 2		TNC 34,69 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 2		TNC 18,44 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 1		TNC 20,81 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animateur cycle 4 + MDI		TNC 31,25 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animateur cycle 3		TNC 22,80 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 4		TNC 23,28 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animatrice cycle 1		TNC 31,77 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 2		TNC 9,58 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 3		TNC 34,84 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animatrice cycle 4		TNC 17,65 H		Animation		C		Adjoint d'animation		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Animateur cycle 4		TNC 23,96 H		Animation		C		Poste à pourvoir		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Animateur cycle 3		TNC 16,58 H		Animation		C		Poste à pourvoir		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Agent d'entretien		TNC 32 H		Technique		C		Adjoint technique		Remplacement agent CLM du 01/09/2022 au 31/08/2023	
25/08/2022		Agent d'entretien + animation		TNC 30 H		Technique		C		Adjoint technique		Accroissement temporaire d'activités du 25/08/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Agent d'entretien + animation		TNC 26 H		Technique		C		Adjoint technique		Accroissement temporaire d'activités du 07/11/2022 au 24/08/2023	
25/08/2022		Agent d'entretien		TNC 28 H		Technique		C		Adjoint technique		Accroissement temporaire d'activités du 01/09/2022 au 31/08/2023	
25/08/2022		Agent d'entretien		TNC 26 H		Technique		C		Adjoint technique		Accroissement temporaire d'activités du 01/09/2022 au 24/08/2023	
30/09/2022		Agent d'entretien		TNC 28 H		Technique		C		Adjoint technique		Accroissement temporaire d'activités du 01/09/2022 au 31/08/2023	
25/08/2022		Agent d'entretien		TNC 32 H		Technique		C		Adjoint technique		Accroissement temporaire d'activités du 01/09/2022 au 31/08/2023	
22/04/2022		Agent administratif		TNC 20 H		Administrative		C		Adjoint administratif		Accroissement temporaire d'activités du 01/05/2022 au 30/04/2023	
25/08/2022		Agent d'accueil bibliothèque		TNC 28 H		Culturelle		C		Adjoint du patrimoine		Accroissement temporaire d'activités du 01/09/2022 au 31/08/2023	

37 AGENTS DE CATEGORIE C

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID : 031-213103419-20220930-D2022_051-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,

Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,

Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,

Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,

Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,

Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Domaine et Patrimoine : Acquisitions
Acquisition de parcelles

DÉLIBÉRATION 2022-051

Exposé :

La commune de Merville connaît une croissance démographique soutenue. Le dernier recensement de la population en atteste puisqu'il estime la population à 6 600 habitants. Le centre-ville abrite de nombreux commerces qui profite de cette augmentation de la population. Le dynamisme commercial est reconnu, en témoigne la variété des commerces présents et l'ouverture de nouvelles surfaces.

En revanche, cette situation génère une problématique que représentent les difficultés de stationnement, soulevée par certains commerçants surtout lors de manifestations sportives ou culturelles qui peuvent perturber les déplacements des éventuels clients. Afin d'entamer une réflexion sur cette question, une commission municipale a été constituée sous l'égide de Madame Le Maire en présence d'élus et de représentants des commerçants. La solution idéale consisterait à créer des places de parking idéalement situées à proximité des commerces.

Il s'avère qu'un administré a contacté les services de la commune car il est propriétaire de plusieurs parcelles en centre-ville et souhaite procéder à la vente de celles-ci. Madame le Maire souhaite saisir cette opportunité foncière qui permettrait de répondre à cette problématique de stationnement. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- E 1716, E 1717 et E 1718

Elles représentent une surface de 1247 m². Les négociations entre les deux parties ont abouti à l'acquisition de ces parcelles par la commune pour la somme de 80 000 €. Cette transaction devra comporter la création d'un chemin carrossable longeant ces parcelles pour permettre un accès sécurisé aux membres de la copropriété attenante.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la consultation du service des domaines n'est pas obligatoire pour toute acquisition inférieure à 180 000,

Considérant que l'achat de ces parcelles revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant que cette acquisition permettrait à la commune de répondre à une problématique de stationnement en centre-ville,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des trois parcelles mentionnées ci-dessus pour la somme de 80 000 €,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,

La Maire
Chantal AYGAT
Mairie de Merville

Le secrétaire de séance
Laurence LESUBUR



MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 30 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 24

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Monique NICODEMO-SIMION, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH et Sophie CIECKO, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Madame Virginie LARROUX donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LESUEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Urbanisme : Droit de préemption urbain
Droit de préemption urbain lotissement LAPEYROUSE, quartier Lartigue

DÉLIBÉRATION 2022-052

Exposé :

Madame le Maire informe le conseil municipal que Maître BALZAME, notaire exerçant à l'office notarial sis à Grenade, chargé de la vente de tous les lots issus de la création du lotissement LAPEYROUSE situé dans le quartier dit de Lartigue sollicite la commune de Merville afin d'entériner une délibération permettant d'exempter les transactions de notification au titre du droit de préemption urbain.

C'est pourquoi, afin d'éviter toutes les pesanteurs administratives générées par les autorisations d'urbanisme associées, l'assemblée délibérante est sollicitée pour renoncer à exercer son droit de préemption sur la totalité du futur lotissement. Cette exemption concernera toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) issues de l'instruction des dossiers suivants :

- Permis d'aménager n°03134121W0004
- Permis de construire n°03134121W0061
- Permis d'aménager n°03134122W0001
- Permis de construire n°03134122W0021

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité d'éviter les lourdeurs administratives,

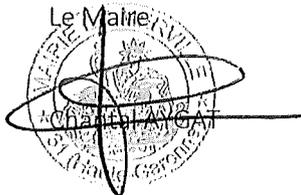
Considérant la volonté sans équivoque de la commune de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles de ce lotissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de ne pas exercer son droit de préemption sur toutes les transactions liées aux autorisations d'urbanisme mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 03 octobre 2022,



Le secrétaire de séance

Laurent LESUEUR